

Quelles voies de développement professionnel pour les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion ? L'offre de services développée par les CARIF-OREF

Les centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation-observatoires régionaux emploi formation (CARIF-OREF) sont apparus à la fin des années quatre-vingt, lors de la première vague de décentralisation de la formation professionnelle vers les Régions. Ils avaient pour objet d'informer sur l'offre de formation professionnelle, ainsi que d'accompagner les Régions et l'État dans leurs prises de décisions, à travers leur mission d'observation des qualifications et des emplois. Depuis, leurs attributions se sont largement diversifiées, notamment vers l'animation et la professionnalisation de réseaux d'acteurs, tels les conseillers de Missions locales, les accompagnateurs VAE ou les formateurs des dispositifs de formation publics. Depuis peu, les CARIF ont pour mission d'accompagner la mise en place du service public de l'orientation et de favoriser les échanges de pratiques entre les principaux acteurs de l'orientation en région.

Les CARIF-OREF, une expertise au service des politiques publiques de l'emploi et de la formation

Structures partenariales, de type associatif ou groupement d'intérêt public (GIP), les CARIF-OREF ont un positionnement privilégié au niveau régional. Cette situation d'interface leur permet :

- d'aider les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion à mieux s'approprier le contexte socio-économique régional ;
- de rendre les systèmes régionaux de formation professionnelle et d'insertion plus lisibles ;
- d'animer, de façon neutre, des échanges sur de nombreuses thématiques (connaissance des métiers, VAE, orientation pour tous, dispositifs de formation et d'insertion professionnelle...) ;

Réseau INTERCARIF-OREF

Cet article est le fruit d'une réflexion collective conduite par le groupe INTERCARIF-OREF sur la professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi ; et de l'implication de quelques-uns de ses membres : les chargés de mission Karen KANIECKI du C2RP (Nord-Pas-de-Calais), Saliha SADOUKI de Défi métiers (CARIF-OREF Ile-de-France), Anne-Marie HOUGET-ALLARD du Centre de ressources emploi-formation Haute-Normandie (CREFOR), Kristine POIRIER d'Atout métiers (Languedoc-Roussillon), Pierre MONVILLE du Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO), ainsi que Sandrine POITTEVIN, directrice du GIP ARIFOR (CARIF Champagne-Ardenne) et Sylvette BELMONT, directrice du CARIF Espace compétences (PACA).

- de développer une vision commune entre les différents acteurs, les commanditaires et les prescripteurs.

Ces interventions s'appuient, au sein des CARIF-OREF, sur une expertise métiers touchant des champs d'activité très divers, tel que :

- la capitalisation de l'information sur le système de formation continue (fonctionnement des organismes, réglementation, financement...) et sur les dispositifs d'aide à l'insertion des demandeurs d'emploi ;
- l'ingénierie de dispositifs de formation et d'insertion ;
- la construction d'outils techniques (sites web) ;
- la production d'outils pratiques (guides thématiques, vidéos métiers, brochures pédagogiques...) ;
- la mutualisation d'expériences et de méthodes ;
- le soutien à l'expérimentation et à l'innovation ;
- l'organisation d'actions partenariales (manifestations, événementiels...).

Ainsi, au sein des CARIF, la mission de professionnalisation des acteurs – généralement entendue comme se limitant aux actions de formation – peut également s'étendre à des activités d'information, d'observation, d'animation, de production et toucher à des thématiques

transversales telles que la lutte contre l'illettrisme ou les discriminations, l'égalité femme-homme, le handicap...

L'expertise régionale et infrarégionale des CARIF-OREF s'appuie par ailleurs sur celle du réseau INTERCARIF-OREF, de dimension nationale, et sur la diversité des actions mises en œuvre par ce dernier.

Quelles voies de développement professionnel pour les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion ?

Le réseau des CARIF-OREF propose quatre axes de développement des compétences pour les acteurs :

- développer la maîtrise de son environnement professionnel (en termes de publics, de dispositifs, de commanditaires...) pour mieux s'adapter aux évolutions contextuelles et aux nouveaux enjeux ;
- développer ses compétences pour favoriser sa mobilité et son évolution professionnelle (diversification, polyvalence, spécialisation, expertise...), et appliquer ainsi le concept de formation tout au long de la vie ;
- participer à un réseau professionnel afin de développer une culture « métier » commune, d'échanger sur le sens de ses activités et de participer au développement de son identité professionnelle (certification individuelle) ;
- assurer une veille documentaire sur les dispositifs, les acteurs, les aspects réglementaires ou législatifs.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ces

actions, tout l'enjeu est de rester au plus près du vécu des professionnels sur le terrain ou, autrement dit, de savoir comment favoriser le développement professionnel tout en s'appuyant sur l'expérience des acteurs. Un des moyens d'atteindre cet objectif repose sur l'exploitation et l'appropriation des productions réalisées au cours des actions de professionnalisation. Un autre est de s'appuyer sur la multimodalité : formation mixte (présentiel et à distance), approche ludique, formation-action, accompagnement sur site, groupe de production, etc.

Aujourd'hui, en ce qui concerne leur offre de services, les CARIF-OREF ont fait le choix de moins se centrer sur l'apport de contenus, et de mettre davantage l'accent sur les formes d'accompagnement facilitant la recherche d'informations, l'analyse de situations, l'acquisition de techniques ou encore la production d'outils.

L'approche territorialisée des CARIF-OREF, particulièrement adaptée aux besoins des publics et des entreprises au plan local, favorise quant à elle le travail en réseau des acteurs, pour une meilleure connaissance des activités et pratiques de chacun.

À l'avenir, les CARIF-OREF souhaitent renforcer les démarches « projet » pour le montage d'actions de développement des compétences sur les aspects d'ingénierie de formation, de rédaction de cahiers des charges, de conception d'actions innovantes...

Enfin, l'essaimage des actions innovantes menées par des acteurs locaux est à développer, à l'exemple des « Fonds d'innovation de la formation professionnelle » mis en place par les Régions Poitou-Charentes, Aquitaine, Centre...

Exemples d'actions de développement des compétences des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion

Des actions d'accompagnement contextualisées...

Au sein du réseau INTERCARIF-OREF, certaines structures sont amenées à développer et à proposer des actions d'accompagnement « contextualisées », permettant de faire le point, au niveau d'un territoire, sur les évolutions des politiques d'emploi et de formation et sur les attentes particulières des acteurs locaux.

Le Contexte

Ces actions d'accompagnement peuvent être mises en œuvre en complémentarité du Programme régional de professionnalisation des acteurs de l'emploi

et de la formation. Elles n'ont pas par nature de caractère récurrent. Elles visent à répondre aux besoins d'accompagnement liés à la mise en place des nouvelles orientations de la politique régionale d'emploi et de formation (dispositifs « Emplois d'avenir », formation « Auditeur énergétique et environnemental »...).

Les objectifs et contenus

Les ressources et les moyens mis en œuvre doivent permettre aux structures bénéficiant d'un accompagnement de formaliser leurs projets opérationnels. La notion d'accompagnement peut se décliner en différentes modalités d'action :
- transfert ;

- mutualisation ;
- capitalisation ;
- recherche-action ;
- généralisation d'expérimentation ;
- échanges de pratiques ;
- échanges autour d'axes de progrès ;
- appropriation d'outils ou de méthodes pédagogiques spécifiques ;
- appropriation de nouveaux axes portant sur des thématiques liées aux publics ou à l'actualité.

La durée de ce type d'action peut varier de un à douze jours, selon les CARIF-OREF ou selon le type d'action.

Les actions de formation peuvent être réalisées soit par un prestataire soit par le CARIF-OREF lui-même.

Qui est à l'origine d'une demande d'action d'accompagnement ?

Les services de l'État, le Conseil régional et les partenaires sociaux peuvent solliciter le CARIF-OREF afin qu'il mette en œuvre ce type d'accompagnement. La demande peut aussi émaner de comités de pilotage internes des CARIF-OREF. Par ailleurs, les réseaux professionnels fédérant des organismes de formation peuvent également transmettre leurs besoins en termes d'accompagnement à la mission Professionnalisation du CARIF-OREF.

Quel public peut bénéficier d'une action d'accompagnement ?

L'ensemble des organismes ou professionnels « utilisateurs » des services du CARIF-OREF peuvent bénéficier de ce type d'action.

La neutralité des CARIF-OREF : une place privilégiée pour favoriser les échanges entre les différentes familles d'acteurs...

L'action des CARIF-OREF s'inscrit aujourd'hui dans un contexte fortement marqué par les mutations économiques, le développement de l'orientation, la formation tout au long de la vie, la gestion des transitions professionnelles, l'émergence du modèle de la compétence... Ce contexte, qui impose aux acteurs de s'adapter, d'évoluer et de se qualifier, renforce la perméabilité des frontières entre les différentes familles de métiers et amène les structures à diversifier leurs prestations.

En rassemblant les professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi autour

d'objets communs de formation ou de réflexion, les CARIF-OREF créent les conditions pédagogiques pour leur permettre de mieux se connaître, se reconnaître et se comprendre ; de tisser des réseaux territoriaux formels et informels ; de partager les expériences et de développer la complémentarité des services proposés aux personnes. *In fine*, il s'agit bien de contribuer à la qualité des dispositifs et donc à une meilleure coordination et une meilleure fluidité des parcours.

Enfin, la neutralité des CARIF-OREF (créés à l'initiative de l'État, des Régions et des partenaires sociaux) rend possible l'articulation entre les différentes familles d'acteurs (orientation, insertion, formation, emploi) et entre les différents niveaux d'action (financement, décision, opérationnel...), en leur offrant un espace d'échanges, ouvert au travail en réseau et à la conduite de projets régionaux partenariaux.

Des dispositifs de soutien à des démarches qualité formation...

Les CARIF-OREF ont une mission originale d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

À ce titre ils proposent dans plusieurs Régions (PACA, Languedoc-Roussillon...) un dispositif de professionnalisation des organismes formation, visant à accompagner les démarches qualité « Formation professionnelle continue » engagées par les Régions, en partenariat avec l'ensemble des financeurs de l'offre de formation professionnelle (Pôle emploi, État, OPCA...).

Ces démarches qualité ont pour objectifs d'aider les organismes de formation à améliorer leurs prestations, afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du public, aux besoins du marché du travail et aux exigences des commanditaires. Elles constituent donc un fort levier d'évolution des pratiques des organismes de formation.

Dans ce cadre, l'offre de services des CARIF-OREF est :

- d'identifier et d'analyser avec les commanditaires l'ensemble des axes de progrès permettant une mise en conformité des pratiques avec les exigences des référentiels qualité ;
- de concevoir et de mettre à disposition des organismes de formation des actions de professionnalisation plurimodales, visant l'amélioration en continu de la qualité du service rendu aux apprenants.